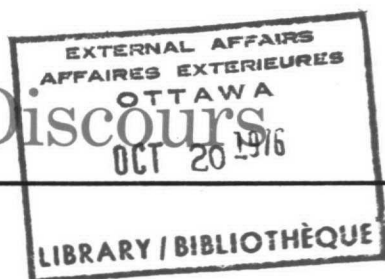




Déclarations et Discours



N° 76/19

LES RÉSULTATS OBTENUS À LA CNUCED IV AUTORISENT L'OPTIMISME

Notes pour une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, à la Chambre des communes, le 10 juin 1976.

Au départ, je tiens à informer la Chambre que les résultats immédiats de la Conférence sur le commerce et le développement constituent une étape importante du dialogue que les pays développés et les pays en voie de développement ont engagé à propos du nouvel ordre économique international; ses répercussions à plus long terme seront également considérables. De toute évidence, la CNUCED IV - comme toutes les conférences où l'entente ne peut reposer que sur des concessions de la part des participants -- n'a pas donné tous les résultats que le Canada ou d'autres pays développés et en développement en auraient escomptés. Néanmoins, il est indéniable qu'elle pose un jalon capital dans la recherche, amorcée à la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, de moyens pouvant atténuer les écarts entre pays industrialisés et en voie de développement.

J'ai déclaré à la Septième session que le Canada était résolu à jouer un rôle constructif, à mettre ses ressources et son influence au service d'une évolution positive du système économique international et, ainsi, à réduire le fossé entre nations riches et nations pauvres. Les États participants s'étaient alors engagés à associer leurs efforts pour faire du système international des échanges et des paiements un instrument propre à accélérer le développement économique des pays du Tiers-Monde et à leur assurer un rôle plus important sur le plan du commerce international.

La CNUCED IV, première grande conférence des Nations Unies qui ait succédé à la clôture de la Session extraordinaire, s'est caractérisée, tant dans ses désaccords que ses accords, par un esprit nouveau: on s'est efforcé d'y aborder les problèmes dans une perspective pratique; on s'y est engagé sur des points importants; enfin, on s'y est entendu pour établir un programme, un échéancier et un plan de travail relatif aux questions importantes, ceux-ci devant servir de cadre aux nombreuses décisions essentielles.

Dans la déclaration que j'ai faite à la Conférence le 7 mai, j'ai mentionné les quatre questions prioritaires aux yeux du Canada, à savoir les problèmes inhérents à la stabilisation du commerce des produits de base, l'aplanissement des difficultés que rencontrent de nombreux pays du Tiers-Monde sur le plan du service de la dette,

de la libération des échanges au profit des pays en développement et de la transmission de techniques à ces mêmes pays. C'est finalement sur la question des produits de base que la Conférence s'est attardée. D'ailleurs, la principale réalisation de la CNUCED IV a été l'adoption - à l'unanimité - d'une résolution établissant un programme intégré des produits de base. La résolution en question définit les objectifs du programme intégré, soumet à l'étude une liste de 18 produits de base présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, décrit les mesures à prendre, sur le plan international, dans le cadre du programme, et en établit les modalités et l'échéancier. En ce qui concerne l'importante question du Fonds commun, la résolution prévoit l'organisation, l'an prochain, d'une conférence de négociation et d'une série de réunions préparatoires. Grand importateur et exportateur de matières premières, le Canada sera appelé à prendre une part active à ces entretiens internationaux et à chercher, avec les autres participants, une solution aux problèmes qui se posent aux pays en développement à propos du commerce des produits de base. Ces entretiens et ces négociations se prêteront bien à un examen des paramètres du Fonds commun et à une décision concernant sa création. Comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre cette semaine, si nous jugeons, lors des délibérations au sujet du Fonds commun que celui-ci sera un outil efficace et utile, le Canada y apportera sa contribution.

La Conférence a également pris une importante décision au sujet des problèmes financiers des pays en développement en adoptant, encore une fois par consensus, une résolution sur la question de la dette. Cette résolution demande à des organismes internationaux compétents d'analyser les problèmes inhérents au service de la dette, pour en souligner les caractéristiques propres à orienter les travaux qu'on entreprendra en vue de la régler. De plus, le Conseil de la CNUCED tiendra en 1977 une session ministérielle afin d'examiner les résultats de ces travaux; un Groupe d'experts sera créé pour l'assister. Nous avons espéré d'autres progrès sur la question plus étendue des transferts financiers, qui revêt une importance fondamentale pour bon nombre de pays en développement, mais il en a été autrement. Nous avons espéré, notamment, que la Conférence conviendrait d'améliorer le niveau de l'aide publique au développement afin que celle-ci soit accordée aux pays bénéficiaires à des conditions plus favorables qu'à l'heure actuelle. Cette décision n'ayant pas été prise, nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Outre ces deux questions particulièrement importantes, la Conférence a aussi adopté des résolutions sur la libéralisation des échanges, le transfert des techniques et un certain nombre d'autres sujets. Il est tout à fait remarquable, et particulièrement encourageant, que douze des treize résolutions approuvées par la Conférence aient

été adoptées à l'unanimité. Aucune CNUCED précédente n'avait réalisé une entente aussi générale.

Le Canada a soutenu toutes les résolutions adoptées en les appuyant, à plusieurs reprises, sur des déclarations explicatives. Il s'est également joint à d'autres pays industrialisés pour proposer que l'on approfondisse le point de vue des Nations Unies. En ce qui concerne la proposition de M. Kissinger - que la Conférence, dès ses débuts, se penche sur la création d'une banque internationale des ressources destinée à favoriser le développement des ressources dans les pays défavorisés - nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion à son sujet. Nous pensons cependant qu'elle méritait une étude plus approfondie et nous regrettons qu'elle ait été repoussée par une majorité de deux voix, la plupart des pays en voie de développement s'étant abstenus.

En dépit des difficultés rencontrées, des problèmes encore non résolus, je pense que le dialogue entre pays développés et pays en voie de développement s'est engagé dans la bonne voie. Je crois, en particulier, que les résultats positifs de la CNUCED IV, notamment dans le domaine des produits de base, joueront un rôle capital dans la poursuite des travaux de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris.

A la CNUCED IV, M. Pérez Guerrero déclarait au nom des pays en développement de la CCEI - la Conférence de Paris - qu'un échec à Nairobi pourrait compromettre la poursuite du dialogue. Les 19 pays en développement, membres de la CCEI, ont maintenant évalué la situation; à la lumière des progrès accomplis à Nairobi, au chapitre de bon nombre de questions importantes, ils ont jugé utile de poursuivre le dialogue à Paris. Je pense que l'on peut s'attendre à être les témoins, d'ici la fin de l'année, d'un progrès équilibré au sein de la CCEI. En juillet prochain, cette dernière fera le bilan de ses réalisations et dressera son programme pour la seconde moitié de l'année. Je suis persuadé que les résultats de la CNUCED IV permettront à la Conférence de Paris de mieux poursuivre son objectif fondamental, celui de renforcer la coopération internationale au profit de tous.

Le Canada, pour sa part, poursuivra le travail inachevé de la CNUCED IV, au sein de la CNUCED, de la CCEI et d'autres assemblées. C'est avec le même intérêt qu'il cherchera à parfaire les normes internationales régissant l'aide publique au développement. De concert avec d'autres pays, il examinera plus à fond la question de la balance des paiements et du service de la dette dans les pays en développement ainsi que l'adoption de mesures qui s'imposent à ce propos. Il continuera d'appuyer le principe de la responsabilité

financière conjointe du producteur et du consommateur, sur base obligatoire, à l'égard du financement des stocks régulateurs qui seraient prévus dans le cadre d'accords sur les produits de base. Il participera activement aux négociations et aux consultations portant sur certains produits de base de même que sur les fonds communs. Il veillera à ce que les pays en développement retirent de nouveaux avantages des négociations commerciales multilatérales de Genève. Il contribuera activement à l'élaboration d'un code de conduite volontaire et universel qui régirait le transfert des technologies.

Si les décisions de la CNUCED IV marquent une étape importante dans les efforts déployés, sur le plan international, pour réduire l'écart entre pays développés et en voie de développement, la poursuite de cet objectif - dans laquelle le gouvernement canadien est engagé à fond - ne sera pas facile et nécessitera des décisions ardues. Nos progrès dans cette voie se traduiront peu des dépenses auxquelles nous devons faire face individuellement ou collectivement. L'appui de tous les Canadiens sera donc essentiel: s'ajoutant à celui de cette Chambre, il nous permettra d'aborder avec confiance et optimisme les décisions qui s'imposeront.